



ACCONS  
ALBON-D'ARDÈCHE  
ARCENS  
BEAUCHASTEL  
BEAUVÈNE  
BELSENTES  
BORÉE  
CHALENCON  
CHANÉAC  
CHÂTEAUNEUF-DE-VERNOUX  
DORNAS  
DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX  
GILHAC-ET-BRUZAC  
GLUIRAS  
ISSAMOULENC  
JAUNAC  
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC  
LA ROCHETTE  
LACHAMP-RAPHAËL  
LE CHAMBON  
LE CHEYLARD  
LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX  
MARCOLS-LES-EAUX  
MARIAC  
MÉZILHAC  
SILHAC  
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES  
ST-APOLLINAIRE-DE-RIAS  
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL  
ST-CHRISTOL  
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD  
ST-ÉTIENNE-DE-SERRE  
ST-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX  
ST-GENEST-LACHAMP  
ST-JEAN-CHAMBRE  
ST-JEAN-ROURE  
ST-JULIEN-D'INTRES  
ST-JULIEN-DU-GUA  
ST-JULIEN-LE-ROUX  
ST-LAURENT-DU-PAPE  
ST-MARTIAL  
ST-MARTIN-DE-VALAMAS  
ST-MAURICE-EN-CHALENCON  
ST-MICHEL-D'AURANCE  
ST-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX  
ST-PIERREVILLE  
ST-PRIX  
VERNOUX-EN-VIVARAIS

## Sictomsed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

### LE MOT DU PRÉSIDENT

Fin avril 2026, la mise en place du nouveau matériel de collecte (conteneurs aériens, semi enterrés ou enterrés) sera terminée sur les points validés avec les communes.

Le tri des déchets ménagers est essentiel non seulement pour notre environnement mais aussi financièrement. Le coût du traitement ainsi que les taxes augmentant fortement chaque année, la réussite de la collecte sélective est un des éléments majeurs de leur maîtrise. À titre d'exemple, vous trouverez sur les conteneurs de tri le prix de collecte et de traitement de chaque déchet.

Un effort est encore nécessaire pour faire baisser la quantité d'ordures ménagères résiduelles c'est pour cela que nous avons installé 80 composteurs collectifs en 2024, les résultats sont très encourageants. L'installation de composteurs collectifs identiques à ceux que nous avons déjà mis en place sera étendu courant 2026 sur les 15 nouvelles communes adhérentes, nos agents formés aux règles du compostage organiseront des réunions d'information sur site.

Une colonne textile, linge de maison et chaussures (TLC) ainsi qu'un conteneur pour la collecte du carton compléteront certains Points d'Apport Volontaire (PAV).

Dans le souci d'un meilleur confort de tri, le Sictomsed a choisi d'installer du matériel de qualité régulièrement entretenu par nos agents qui en effectuent le nettoyage et pallient les incivilités malheureusement trop fréquentes.

Comme pour tout changement, il y aura une période d'adaptation pour les usagers mais aussi pour les services du Sictomsed, des ajustements pourront être réalisés en cas de nécessité, à titre d'exemple certains points de collecte restent encore à concrétiser.

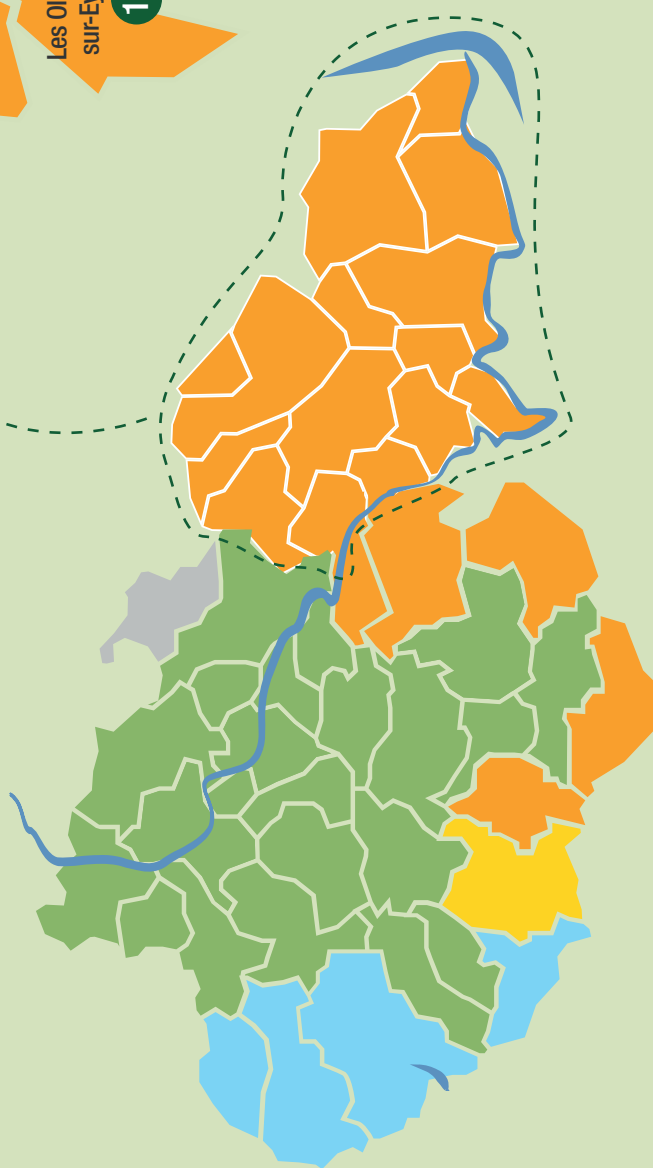
Souhaitant que cette nouvelle collaboration soit bénéfique pour tous.

Nous œuvrons pour l'avenir, pour préserver un meilleur environnement pour les générations futures, il est urgent d'agir.

**Le Président du Sictomsed  
Pierre Cros**



# 97 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



## RÉPARTITION PAR COMMUNE

- Cc Montagne d'Ardèche
- Cc Val'Eyrieux
- Cc Bassin d'Aubenas
- Cc Pays de Lamastre
- Ca Privas Centre Ardèche

# DÉTAILS PAR COMMUNE

Liste non exhaustive

## BEAUCHASTEL

Le camping les volliers  
Les jardins partagés (composteur)  
Le cimetière (carton / TLC)  
La poste (carton / composteur)  
Le parking vieux village  
Les Amarines  
Rély  
Route du vieux Rhône  
Route de Saint Laurent du Pape  
Rue des cerisiers  
La draguine (composteur / TLC)  
Le stade de foot  
Via Rhôna  
Place de la gare  
Route des berges

## CHALENCON

Pont de Chervil  
La salle des fêtes (carton)  
Le village  
Roissac  
La gare (composteur)

## CHÂTEAUNEUF-DE-VERNOUX

La mairie (composteur)  
Route du Prialou (carton)

## DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX

La Planche (composteur)  
La salle des fêtes (carton)  
La Traversée (composteur)  
Chemin de Bellevue (composteur)

## GILHAC-ET-BRUZAC

Bousсенac (carton / TLC / composteur)  
Col de Rotisson

## LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

La gare (composteur / TLC)  
Rocheberg (composteur / TLC / carton)  
Le camping de l'Eyrieux  
Le Bruas (carton / TLC)  
La Pimpie (composteur)

Les Clos

Escoulen  
Place de l'église  
Tarfary  
La plage  
La mairie

## SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS

Croix du rosignol (composteur)  
La pierre plantée  
Les Baraques (composteur / carton)  
La mairie (TLC)

## SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

Le parking tennis (composteur)  
Route du Pont  
La mairie  
Le cimetière

## SAINT-JEAN-CHAMBRE

Col de Ceyssouan  
Le Chazal  
Le cimetière (carton / TLC / composteur)  
Le Goutasson

## SAINT-JULIEN-LE-ROUX

Roumezeux (composteur)  
Les quatre ponts (carton / TLC / composteur)  
Roissac (carton)

## SAINT-LAURENT-DU-PAPE

Beaumazet (TLC)  
Le camping la garenne  
Le cimetière (composteur)  
Le parking Hautussac (carton)  
Le stade  
La gare  
Léouzée  
Vesseaux  
Fontenet  
Royas  
La salle des fêtes (composteur)  
Le parking du centre  
Barlet (carton / TLC / composteur)

## SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON

Alliandre (carton / TLC / composteur)  
Le Buis  
Pont de Moulinas  
Pont de la Roche (carton / TLC / composteur)

## SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

Boucharmoux (carton)  
Le camping le chabtroux (composteur)  
Col des buffés (carton)  
Gaperoux

## SILHAC

Le Riou  
La Mairie (carton / TLC / composteur)  
La Crotte  
La Saunerie

## VERNOUX-EN-VIVARAIS

Chemin de Valgelas (composteur)  
Chemin des pêcheurs (composteur)  
La déchèterie (carton / TLC / composteur)  
La gendarmerie (composteur)  
Le parking Louis Nodon (composteur)  
La gare (composteur / TLC)  
La Justice (composteur)  
Le parking de la poste  
Le parking de la ressource (carton)  
La piscine (composteur)  
Place Beauregard  
Place Rioufol  
La Fuma  
Chemin de Greignac (composteur)  
Fleureton  
Chemin des artisans  
Rue Boissy D'Anglas (carton)

# FONCTIONNEMENT

## Fréquence de collecte

- Pour les ordures ménagères résiduelles : la collecte sera assurée au minimum une fois par semaine.
- Pour les autres colonnes – le tri sélectif : la collecte sera assurée une fois tous les 15 jours pour le multimatériau et le carton, et toutes les 7 semaines pour le verre.

## Mise en place d'un règlement de collecte

- Les principaux objectifs du règlement de collecte sont :
- la présentation des modalités du service ;
  - les règles d'utilisation du service de collecte ;
  - la gestion des incivilités.

## Entretien du matériel de collecte

Garder les points d'apport volontaire accueillants étant notre priorité, l'entretien des colonnes sera fait régulièrement. L'entretien consistera à vérifier le bon fonctionnement des trappes de remplissage, réparer les dégradations d'usure et assurer un maximum d'hygiène sur les parties utilisées.

## Pour les déchets déposés hors des conteneurs

Une attention particulière sera apportée aux incivilités, en particulier les déchets déposés hors conteneurs sur le Point d'Apport Volontaire (PAV).



# LES CONSIGNES



DES COLONNES TLC POUR LA COLLECTE DU TEXTILE, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES SERONT DISPOSÉES SUR LES COMMUNES SUIVANTES : BEAUCHASTEL, GILHAC-ET-BRUZAC, LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX, SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS, SAINT-JEAN-CHAMBRE, SAINT-JULIEN-LE-ROUX, SAINT-LAURENT-DU-PAPE, SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON, SILHAC ET VERNOUX-EN-VIVARAIS.



UN DOUTE ?  
UNE INCERTITUDE ?  
CONSULTEZ  
LE **MÉMO TRI** !

Pour faciliter le geste de tri, nous vous proposons un guide qui vous permettra de savoir où déposer certains déchets.

#### Mode d'emploi

- Sélectionner le déchet dans la fenêtre de la réglette coulissante, celle-ci vous indiquera une couleur qui correspond au lieu de dépôt approprié.
- Vous trouverez les horaires d'ouverture et les coordonnées des déchèteries, ainsi que des points d'apport volontaire (PAV) en scannant le QR code ou en vous rendant sur notre site : [www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)

#### Astuce

- Un aimant est collé au dos du Mémo tri.

SCANNEZ-MOI



Conteneur plein ?  
**SIGNALEZ-LE**



Conteneur le + proche ?  
**TROUVEZ-LE**



Déchèteries du territoire  
**BESOIN D'INFO ?**



Déchèterie la + proche ?  
**TROUVEZ-LA**

Un QR Code sera disposé sur chaque conteneur de chaque point d'apport volontaire (PAV).

Ce QR CODE a pour objectif de laisser la possibilité à chaque utilisateur de :

- nous signaler si un conteneur est plein ;
- trouver le conteneur le plus proche ;
- trouver la déchèterie la plus proche.



CONSEILS

CITEO



**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets de votre Espace Dées

04 75 29 34 38  
www.sictomsed.fr  
contact@sictomsed.fr

SCANNEZ-MOI

Conteneur plein ?  
SIGNALÉZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

COUT  
302 €/tonne

**À RECYCLER**

## Multi-matériaux

EMBALLAGES, BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN CARTONNETTE

JOURNAUX, MAGAZINES, CATALOGUES, COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS

EMBALLAGES EN MÉTAL

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

CITEO

**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets de votre Espace Dées

04 75 29 34 38  
www.sictomsed.fr  
contact@sictomsed.fr

SCANNEZ-MOI

Conteneur plein ?  
SIGNALÉZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

COUT  
66 €/tonne

**À RECYCLER**

## Verre

POTS ET BOCAUX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

CITEO

**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets de votre Espace Dées

04 75 29 34 38  
www.sictomsed.fr  
contact@sictomsed.fr

SCANNEZ-MOI

Conteneur plein ?  
SIGNALÉZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

**À RECYCLER**

## Cartons

CARTONS ONDULÉS PLIÉS UNIQUEMENT

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

CITEO

**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets de votre Espace Dées

04 75 29 34 38  
www.sictomsed.fr  
contact@sictomsed.fr

SCANNEZ-MOI

Conteneur plein ?  
SIGNALÉZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

Déchets de votre territoire  
BESON D'INFO ?

Conteneur le "n" proche ?  
TROUVEZ-LE

COUT  
505 €/tonne

**À RECYCLER**

## Ordures Ménagères Résiduelles

SAC FERMÉ UNIQUEMENT

30 LITRES MAXIMUM

Dépôt au sol  
**Interdit**

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

CITEO

- Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans un sac plastique.
- Ne pas laisser de déchet dans les boîtes de pizzas.
- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.
- Inutile d'enlever le bouchon de la bouteille plastique, ils se recyclent aussi.
- Ne pas mettre le verre plat et la vaisselle.
- Ne pas laisser de déchet dans les bouteilles.

## POURQUOI COMPOSTER ?

### • COMPOSTER AIDE À ENLEVER LES DÉCHETS ORGANIQUES DE NOS POUBELLES.

Composter permet donc aussi de limiter les transports et les coûts de traitement des déchets. Pour obtenir un bon compost, déposez **toujours les déchets en petites quantités et en petits morceaux.**



## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Le compostage collectif se déroule sur le domaine public. Les bacs seront mis à disposition par le Sictomسد sur un emplacement déterminé en coopération avec la commune. Le dépôt des déchets alimentaires se fera par les usagers, l'entretien et le bon fonctionnement seront assurés par le Sictomسد.



Attention, vous ne devez pas déposer vos déchets verts dans les composteurs collectifs. Les déchets verts sont déjà fournis et gérés par le Sictomسد dans le bac «stockage du broyat»

**Stockage du broyat**  
Ce bac sera alimenté par le Sictomسد.

**Dépôt des déchets alimentaires en petits morceaux.**  
Attention il faudra bien recouvrir vos déchets de broyat.

**Compost en cours de maturation.**  
Ce bac sera géré par le Sictomسد.

**Servez-vous !**  
Entre 9 et 12 mois, le compost est prêt à l'emploi. Il est à destination des usagers et des collectivités.

### MATIÈRES ACCEPTÉES



ÉPLUCHURES DE FRUITS, LÉGUMES ET AGRUMES SANS ÉTIQUETTES



RESTES DE REPAS, VIANDES ET POISSONS



COQUILLES D'ŒUFS ÉCRASÉES



LAITAGES



FILTRES, MARC DE CAFÉ ET DOSETTES EN PAPIER



BOUQUETS DE FLEURS

### MATIÈRES REFUSÉES



SACS PLASTIQUES, MÊME BIODÉGRADABLES



POUSSIÈRES ET CENDRES



COQUILLES



LITIÈRES



MÉGOTS DE CIGARETTE



TONTES, FEUILLES, BRANCHES ET PLANTES



UN DOUTE ?  
UNE INCERTITUDE ?  
CONSULTEZ  
LE **MÉMO COMPOST** !

## L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Les habitants auront accès aux déchèteries de :

- Saint-Sauveur-de-Montagut ;
- La Voulte-sur-Rhône ;
- Vernoux-en-Vivarais ;
- Le Cheylard.

L'accès des professionnels se fera en fonction des règlements intérieurs de chaque déchèterie, ainsi que les conditions de tri.

## VENTE DE COMPOSTEURS

### Composteurs (300 litres) 30 €

Composter permet de réduire votre poubelle de 30 %, de limiter les transports et de produire un engrais naturel et fait maison.



## LES CONDITIONS D'UTILISATION

Les encombrants sont des déchets ménagers dont le poids et/ou le volume ne permettent pas de les transporter dans un véhicule léger. Exemples : gros appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur), meubles (canapé, table, armoire...).

Cette collecte a lieu sur rendez-vous pour 2 objets maximum par foyer ne rentrant pas dans un véhicule et 2 fois par an (planning annuel à consulter sur le site [www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)) :

- l'inscription doit se faire au moins 15 jours avant la date de passage. Ensuite, un mail ou SMS vous sera envoyé dans les 5 jours avant la date de collecte pour vous préciser le créneau horaire du RDV (2 heures) ;



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS PLANNING 2026

À consulter sur :  
[www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)

- **ATTENTION** : si l'objet fait plus de 60 kg, une aide de votre part est obligatoire ;
- la collecte sera effectuée sur le domaine public à la limite de votre propriété ;
- **ATTENTION** : la présence de l'utilisateur est obligatoire pour la collecte ;
- **ATTENTION** : le dépôt ne doit pas gêner les piétons et/ou la circulation routière.

## PRISE DE RENDEZ-VOUS

au 04 75 29 34 38  
ou sur [www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)  
onglet « Collecte des encombrants ».



## COLLECTE DES DÉCHETS AMIANTÉS - PLANNING 2026

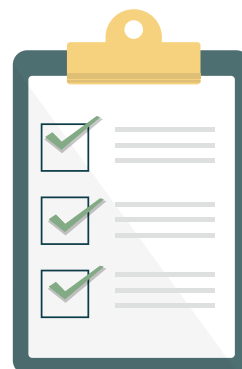
5 mai - 4 août - 3 novembre  
de 9h à 12h à la déchèterie  
du Cheylard uniquement

## PROCÉDURE DE DÉPÔT

**ATTENTION**, suite aux dernières recommandations de la Carsat concernant la collecte des déchets d'amiante lié en déchèterie, la collecte de ces déchets est réalisée suivant de nouvelles prescriptions :

- chaque dépôt devra être enregistré au moins une semaine avant la date prévue soit au 04 75 29 34 38, soit directement au bureau du Sictomsed. Les déposants devront préciser : prénom, nom, adresse et les quantités déposées. Un créneau horaire leur sera attribué pour le jour de la collecte ;
- les déchets devront être emballés, avant leur transport vers la déchèterie, à minima d'un film polyane de résistance à la pénétration minimale de 300 g (selon NF EN ISO 7765) avec du scotch au logo amiante. Une liste des lieux de vente de ces emballages est disponible au Sictomsed. Nous rappelons que les déchets conditionnés doivent être déposés dans la benne par l'utilisateur et que le Sictomsed ne dispose pas de moyen de déchargement. Le non-respect des conditions de réception entraînera un refus du dépôt de déchet.





# LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte est un document permettant de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

## QUE RETROUVE-T-ON DANS LE RÈGLEMENT ?

- Les fondements juridiques du règlement.
- Définitions générales : les déchets ménagers, les ordures ménagères résiduelles, la fraction recyclable, les déchets collectés en déchèterie, les déchets assimilés, les déchets industriels banals.
- L'organisation de la collecte : sécurité et facilitation de la collecte, collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif, collecte des déchets en déchèterie.
- Règles d'utilisation des contenants pour la collecte : mise à disposition des points d'apport volontaire, utilisation des contenants.
- Les sanctions en cas de dépôts de déchets hors des conteneurs : suivant l'article R632-1 du code pénal, le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par le Sictomsed

dans le présent règlement, constitue une infraction de 2<sup>e</sup> classe, passible à ce titre d'une amende de 150 €. La même infraction commise à l'aide d'un véhicule constitue une contravention de 5<sup>e</sup> classe, passible d'une amende de 1500 €, montant pouvant être porté à 3000 € en cas de récidive.

En parallèle, le Sictomsed établira une facture au nom de la personne privée ou morale, responsable du dépôt contraire aux prescriptions du présent règlement. Cette facture correspondra au temps passé pour nettoyer la zone, trier les déchets, etc. Le montant s'établira suivant « le tarif horaire main-d'œuvre » fixé par délibération (redevance spéciale - Budget Général).

## OÙ TROUVER LE RÈGLEMENT DE COLLECTE COMPLET ?

Sur le site internet du Sictomsed ([www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)) ou sur demande par téléphone (04 75 29 34 38), mail ([contact@sictomsed.fr](mailto:contact@sictomsed.fr)) ou courrier.



**SICTOMSED**  
1070 allée des Vergers  
ZI La Palisse  
07160 Le Cheylard  
[www.sictomsed.fr](http://www.sictomsed.fr)

**Sictomsed**

Collecte et traitement des déchets du secteur Espiroux Doux

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** Pierre Cros  
**RÉDACTION** Sictomsed  
**PHOTOS** Sictomsed

**GRAPHISME / IMPRESSION** Impressions Modernes  
07500 Guilherand-Granges - Imprim'Vert

**DISTRIBUTION** La Poste

**N° ISSN** 2610-5799 **TIRAGE** 5900 exemplaires  
Sur papier recyclé - Encre végétale